



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 2020-5 ET 2020-6

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 24 mars 2020, le conseil municipal de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville a adopté les règlements suivants :

- *Règlement 2020-5 décrétant des travaux de reconstruction de la rue Westhill entre les rues Hillside et de Carillon, dans le cadre du programme de réfection d'aqueduc et de chaussée 2020 et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*

Ce règlement décrétant un emprunt de 1 400 000 \$ sur une période de vingt (20) ans a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 juin 2020.

- *Règlement 2020-6 décrétant des travaux de reconstruction de la rue Oakwood entre la rue Hillside et le boulevard Clairevue Ouest, dans le cadre du programme de réfection d'aqueduc et de chaussée 2020 et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*

Ce règlement décrétant un emprunt de 1 100 000 \$ sur une période de vingt (20) ans a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 juin 2020.

Ceux-ci peuvent être consultés à l'hôtel de ville situé au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

De plus, ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Donné à Saint-Bruno-de-Montarville, le 15 juin 2020.

Lucie Tousignant, avocate
Greffière